



# La lettre des PLP d'Aquitaine

Mon choix c'est l'Unsa !

Les responsables académiques PLP du SE-UNSA :

<b>Christian BASSET</b>	L.P. Dassault à MERIGNAC Secrétaire Académique Elu au CTA
<b>Abderrahim EL MOUAHID</b>	S.E.P. Victor Louis à TALENCE Elu à la CAPA des PLP
<b>Sylvie BERGEON</b>	LP Flora Tristan à CAMBLANES et MEYNAC Elue à la CAPA des PLP
<b>Alain BROUSSE</b>	SEGPA du Collège La Rocal à BON ENCONTRE Elu à la CAPA des PLP
<b>Fouzia ZNOUBA</b>	LP La Morlette à CENON Elue à la CAPA des PLP
<b>Catherine AMBEAU</b>	S.E.P. Victor Louis à TALENCE Responsable Académique Jeunes Enseignants

N°8

14 janvier 2013



**Toute l'équipe militante du SE-UNSA de Bordeaux  
vous présente à toutes et à tous  
ses meilleurs vœux pour 2013.**

## AVANCEMENT D'ECHELON des PLP

La CAPA s'est déroulée le 17 décembre 2012. Vous trouverez sur le site du SE-UNSA de l'académie de Bordeaux les barèmes des derniers promus au Grand Choix et au Choix pour chacun des échelons. Tous les collègues adhérents du SE-UNSA et promouvables ont été informés du résultat les concernant par courrier.

A cette occasion, dans sa déclaration préalable, le SE-UNSA a rappelé l'importance des promotions par avancement d'échelon, qui en ces temps de gel du point d'indice ajouté à l'augmentation des cotisations retraite, est l'unique façon de faire progresser le pouvoir d'achat. De même, nous avons une nouvelle fois dénoncé "le jour de carence" et demandé sa suppression.

**Lire les barèmes des derniers promus (<http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article590>)**

## NOTATION ADMINISTRATIVE 2012/2013

La campagne de notation administrative se déroule jusqu'au 5 février 2013.

Rappel de certaines règles :

- Augmentation maximum de 0,5 point pour toute note inférieure à 39 et de 0,1 point pour les notes comprises entre 39 et 40, dans les limites fixées par les grilles de référence.
- Pour toute note hors limites des grilles, pour toute augmentation supérieure à celles indiquées ci-dessus, pour toute baisse de note, un rapport circonstancié du chef d'établissement est exigé.

Vous pouvez demander un entretien à votre chef d'établissement en particulier si vous n'êtes pas d'accord avec sa proposition de note.

Vous pouvez contester la note attribuée par le chef d'établissement jusqu'au 15 février, et la note harmonisée par le rectorat jusqu'au 26 mars. Dans tous les cas, nous envoyer un double de votre courrier de contestation. La CAPA qui examine les contestations des notes administratives est prévue le jeudi 6 juin 2013.

**Attention** : Pour les PLP aux 10ème et 11ème échelons, la grille de notation à prendre en compte est celle qui figure sur l'annexe V de la circulaire rectorale et non sur l'avis de notation.

Lire circulaire rectorale et grille de référence (annexe V) : <http://sections.se-uns.org/bordeaux/spip.php?article489>

## QUALIFICATION ET RECONVERSION PROFESSIONNELLE pour 2013/2014

La circulaire rectorale qui précise les conditions de demande et de mise en oeuvre d'une qualification professionnelle ou d'une reconversion professionnelle pour l'année scolaire 2013/2014, a été publiée le 7 janvier 2013.

La qualification professionnelle permet à un PLP d'acquérir ou de développer une spécialité à l'intérieur d'un même champ professionnel ou dans une même discipline. Elle peut être utile par exemple pour l'obtention d'un poste spécifique à compétences particulières. La formation est d'une durée d'un an maximum.

La reconversion permet à l'enseignant de changer de discipline, voire de corps, à l'issue d'un protocole de reconversion d'une durée d'un an voire deux.

**Les demandes** (annexe 3 de la circulaire rectorale) **sont à déposer avant le 11 février 2013.**

Nous faire parvenir un double de votre demande.

Lire la circulaire rectorale (<http://sections.se-uns.org/bordeaux/spip.php?article386>)

## HORS CLASSE

La circulaire rectorale vient d'être publiée. Les critères de barème utilisés pour établir le classement sont identiques à ceux de l'an passé. Tous les collègues à partir du 7ème échelon de la classe normale sont concernés, et peuvent donc enrichir leur dossier sur I-Prof jusqu'au 22 janvier.

Les chefs d'établissement donneront leurs avis entre le 23 janvier et le 7 février, les inspecteurs entre le 12 février et le 1er mars.

**La CAPA compétente pour l'accès à la hors classe des PLP se déroulera le jeudi 6 juin 2013.**

Les fiches de suivi syndical vous parviendront par courrier dans les jours qui viennent.

## CARTE SCOLAIRE - D.G.H.

L'académie de Bordeaux s'est vu accordée par le ministre une dotation pour l'année scolaire prochaine de 340 postes par rapport à cette année.

La proposition de répartition départementale de ces moyens par le recteur qui sera présentée au Comité Technique Académique du lundi 14 janvier attribue des postes supplémentaires à chacun des cinq départements de l'académie :

Dordogne : + 21

Gironde : + 141

Landes : + 67

Lot et Garonne : + 10

Pyrénées Atlantiques : + 14,5

Le reste des moyens supplémentaires devrait être prioritairement alloué au remplacement.

Les D.G.H. devraient arriver dans les établissements dès la semaine prochaine. N'hésitez pas à contacter les sections départementales du SE-UNSA pour les tenir informées des discussions qui vont se tenir dans vos établissements, des votes des Conseils d'Administration et des difficultés éventuelles. Des Comités Techniques Départementaux se dérouleront sur cette question dans les départements dès les premiers jours de février.

## Concours réservés - Examens professionnels

Des concours réservés pour le recrutement de professeurs certifiés, de professeurs d'EPS et de CPE et des examens professionnels pour le recrutement de PLP sont organisés dans le cadre de la loi du 12 mars 2012 relative à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels.

Toutes les précisions et informations sont contenues dans la note de service n°2012-200 du 17/12/2012 publiée au BO n° 47 du 20 décembre 2012.

Sont concernés les M.A., les contractuels en CDI et en CDD sous réserve qu'ils remplissent les conditions d'affectation et d'ancienneté.

Inscription par Internet : [www.education.gouv.fr/siac2](http://www.education.gouv.fr/siac2)  
**du 15 janvier 2013 à 12 h au 21 février 2013 à 17 h.**

Si vous connaissez des contractuels, n'hésitez pas à les informer et à les diriger vers nous pour toutes demandes d'informations ou de précisions : conditions de diplômes, d'ancienneté, nature des épreuves, date des épreuves, inscriptions à plusieurs concours,...

**En savoir plus : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article593>**

**Adhérer au SE-UNSA**

**Afin d'alléger vos versements, nous vous proposons les prélèvements automatiques (en 10 fois sans frais ou moins selon le mois d'adhésion, le dernier prélèvement intervenant en juillet, si vous cotisez dès à présent !).** Vous pouvez régler par chèque (en 3 fois si vous le souhaitez)...

**[>>adhérer au SE-UNSA](#)**

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux  
33 bis rue de Carros  
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20  
Fax : 05 56 31 36 17

Mail : [ac-bordeaux@se-unsa.org](mailto:ac-bordeaux@se-unsa.org)

Site internet : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>

*Particuliers, pour vous inscrire ou interrompre votre abonnement gratuit à la lettre en ligne du SE-UNSA Bordeaux, écrivez-nous.*